

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 FEVRIER 2017**

**01 OBJET: DECLARATION D INTERET GENERAL POUR LE SCHEMA  
D' ENTRETIEN PLURI-ANNUEL DU GAVE DE PAU (64)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal du Gave de PAU, auquel la commune est affiliée, soumet à l'enquête publique le dossier de déclaration d'Intérêt Général pour le schéma d'entretien pluri-annuel du Gave de Pau (64).

A l'issue de la procédure administrative, une Déclaration d'Intérêt Général permettra d'intervenir sur le Gave de Pau, inclus dans ce dossier, dans les règles et les conditions qu'il comporte.

Il précise que l'enquête publique se déroulera du mardi 17 janvier au lundi 20 février 2017 et que son siège principal est en Mairie de Pau.

Il indique que le Commissaire enquêteur recevra le public :

- En Mairie de Pau : le Mardi 17 janvier 2017 (ouverture de l'enquête)
- En Mairie d'Artix, le lundi 30 janvier 2017
- Au siège annexe de la Communauté de communes de Lacq Orthez, le vendredi 10 février 2017
- En Mairie de NAY, le mercredi 15 février 2017
- En Mairie de Pau, le lundi 20 février 2017 (clôture de l'enquête)

Il propose à l'Assemblée de prendre connaissance des pièces et de délibérer à ce sujet

Où cet exposé, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la Déclaration d'Intérêt Général pour le schéma d'entretien pluriannuel du Gave de Pau soumis à l'enquête publique par le Syndicat Intercommunal du Gave de Pau.
- **TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le Commissaire Enquêteur.

**02 OBJET: CHAMPION DU MONDE DE PELOTARI -RECOMPENSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un pardisien a obtenu la médaille d'or aux championnats du monde de pelote dans la spécialité Paleta Mur à gauche.

En conséquence, il propose que la commune le récompense pour le féliciter d'une telle victoire.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de récompenser le licencié du Pelotari club Pardisien pour son podium mondial.

**03 OBJET : SUBVENTION PROJET PEDAGOGIQUE ECOLE PRIMAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une demande écrite de Mesdames les Directrices du groupe scolaire de Pardies relative au projet culturel (cinéma/échecs et cirque) pour l'année scolaire 2016/2017.

Le projet est établi pour un coût total de 5 200 €;

Les parents et la coopérative scolaire seraient évidemment appelés à participer financièrement.

Cependant Mesdames les Directrices souhaiteraient connaître la position de la Mairie et éventuellement le montant de la subvention à ce projet culturel organisé au cours de cette année scolaire 2016/2017.

Où cet exposé, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'accorder une **subvention exceptionnelle de 1800 €** à l'école Primaire de Pardies afin d'organiser ce projet culturel pour les enfants.

Les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2017.

#### **04 OBJET: ONF-COUPES DESTINEES A L AFFOUAGE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une coupe était prévue en forêt communale parcelles 15\_A2 et qu'il y a lieu de décider de sa destination.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de demander à l'ONF le martelage de la coupe 15 \_ A2.
- **DECIDE** décide d'affecter au partage sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage pour satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques
- **DECIDE** d'effectuer le partage, selon les règles locales : par foyer
- **DECIDE** que l'exploitation de la coupe sera réalisée par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie de trois solvables, soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L.241.16 du Code forestier et choisis par le Conseil Communal, à savoir :
  - *Monsieur CHAMBORD*
  - *Monsieur LADEBEZE*
  - *Monsieur GRACY*
- **DONNE** pouvoir à l'Office National des Forêts de fixer le délai d'exploitation de cette coupe à l'issue du martelage.
- 

#### **16/02/2017 05 OBJET: ONF-ETAT D'ASSIETTE 2017**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du courrier de l'Office National des Forêts concernant les coupes à assier en 2017 dans la forêt communale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DEMANDE à l'ONF,**
- **l'inscription** à l'état d'assiette 2017 des coupes suivantes :

	Parcelle	Surface	Type de coupe	Destination proposée
	15_A2	2.81 ha	Amélioration	Délivrance
	3_R1	1.00 ha	Régénération	Vente et délivrance
	3_R1	1.10 ha	Régénération	Vente et délivrance
	3_R1	1.40 ha	Amélioration	Vente et délivrance
	4_R1	1.30 ha	Régénération	Vente et délivrance
	4_R1	3.60 ha	Régénération	Vente et délivrance

- **la suppression** de l'assiette des coupes suivantes :

Série	Parcelle		Type de coupe	Motif
	7_A1		Amélioration	Volume trop faible-contrainte parcours sportif
	7 A2		Amélioration	Volume trop faible-contrainte parcours sportif

**SEANCE DU 16 FEVRIER 2017**

ORDRE DU JOUR :

- 1-Syndicat Intercommunal -DIG
- 2-Médaille d'or au championnat du Monde – Licencié Pelotari club
- 3-Groupe Scolaire-Participation projet –sorties 2017
- 4-ONF-Affouage
- 5-ONF- Etat d'assiette 2017
- 6-Divers